

# CONSEIL MUNICIPAL du 12-01-2016

L'an deux mille seize, le 12 janvier à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Delfour Monique, Maire.

Présents : Mmes Delfour, Francoual, Pradines, Viard. Mrs Cayla, Faure, Larnaudie, Pégourié, Plénacoste, Rames.

Absent : Mr Delbrel.

Secrétaire de séance : Colette Viard

## Rappel de l'ordre du jour :

1. Délibérations :
  - Décision modificative : régularisations d'écritures de 2012
  - Décision modificative : charges de personnel 4<sup>o</sup> trimestre 2015
  - Décision de qualification de la salle polyvalente comme annexe de la mairie
  - Dissolution du CCAS.
2. Camping : information.
3. Eclairage public : point sur l'extinction.
4. Bilan du budget.
5. Point sur la salle communale.
6. Questions diverses (panneaux voie sans issue, stationnement interdit, site internet...)

## 1 DELIBERATIONS

**1.1** **Décision modificative : régularisation d'écriture de 2012** : le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition de demande de la trésorerie de procéder à une régularisation d'écritures pour l'année 2012, pour un montant de 17€60.

**1.2** **Décision modificative : charges de personnel 4<sup>o</sup> trimestre 2015** : le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition de procéder à une modification du budget en ce qui concerne les charges de personnel pour le 4<sup>o</sup> trimestre 2015, poste qui n'avait pas reçu une dotation suffisante.

**1.3** **Décision de qualification de la salle polyvalente comme annexe de la mairie** : le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition de qualification de la salle polyvalente comme annexe de la mairie, utilisée de fait pour les mariages, réunions diverses, accueil d'une personne à mobilité réduite, activités scolaires...

**1.4** **Dissolution du CCAS** : le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du trésorier aux communes du Grand Figeac, qui est de dissoudre le CCAS (centre communal d'action sociale), compte tenu du fait qu'il n'était plus opérationnel, remplacé par le CICAS (centre intercommunal d'action sociale).

## **2 CAMPING**

Lecture est faite aux conseillers municipaux d'un courrier adressé mi-décembre 2015 à Mme le Maire par Maître Xuereb, avocat toulousain de Mr Nicolas Pernelle, faisant état de l'impossibilité d'exploitation des 30 emplacements sur les emplacements loués par la commune, cette exploitation étant réalisée en partie sur une parcelle appartenant à un tiers, impropre à une exploitation en camping, et demandant donc « la résolution ou l'annulation du bail, et par voie de conséquence le remboursement du prix du pas de porte, ainsi que l'indemnisation des sommes dépensées en pure perte en investissement depuis son entrée sur les lieux ».

Suite à la réception de ce courrier, Maire et adjoints ont reçu Mr Pernelle, lui demandant ses intentions au sujet de la saison 2016 ; la seule réponse de celui-ci a été que nous devons voir avec son avocat, ce qui fut fait par un premier contact téléphonique entre Maître Xuereb et Mme le Maire, suivi d'un courrier, rédigé conjointement par Jean-Jacques Raffy (Maire en exercice lors de la signature du bail entre la Commune et Mr Pernelle), Maire et adjoints en exercice, et expédié le 2 janvier 2016, reprenant l'historique du camping, les différentes étapes de son agrandissement, et surtout fournissant copie de l'attestation d'assurance du pré de Mr Lasfargues en tant que terrain de camping, depuis le bail consécutif à la délibération municipale du 31 août 1986 jusqu'en 2012, année de fin d'exploitation communale du camping. Lui a été communiqué également une copie du cahier de prescriptions de sécurité, signé par Mme la Préfète du Lot le 29 mars 2009, « prévoyant 30 emplacements : 15 sur la parcelle communale et 15 sur la parcelle AL 153, louée ».

Suite à cette information, certains conseillers municipaux regrettent de ne pas avoir été informés de ces courriers, et associés à la rédaction de la réponse faite à l'avocat. Il leur a été répondu que ce courrier était adressé à Mme le Maire et non au Conseil Municipal, et que dans un premier temps, le parti avait été pris de la confidentialité et de la responsabilité de faire une réponse qui n'a été pour le moment qu'informative sur l'exploitation du camping.

Il est bien évident que, en fonction de la réponse que fera Maître Xuereb, le conseil municipal sera convoqué pour délibérer sur ce sujet et prendre des décisions s'il y a lieu quant à l'avenir du camping.

## **3 ECLAIRAGE PUBLIC**

Après les 3 mois d'essai d'extinction de l'éclairage public, un premier bilan est fait. Il en ressort que peu d'habitants se sont exprimés sur ce sujet.

Par une courte majorité, la décision de poursuivre l'extinction est prise, en réajustant les horaires. L'extinction se fera à 0h30 en hiver jusqu'à 5h30 ; les horaires d'été seront définis ultérieurement.

## **4 BILAN DU BUDGET**

Un état des recettes et dépenses de la commune est distribué à chaque conseiller membre de la commission Finances. Le budget 2015 fait apparaître un équilibre en investissement et un excédent de 14900€ en fonctionnement. La commission finances va se réunir prochainement pour l'examiner plus attentivement avant l'élaboration des budgets 2016.

## **5 SALLE POLYVALENTE**

Notre dossier de projet de travaux d'isolation de la salle polyvalente a été retenu pour une étude de faisabilité ; nous saurons prochainement s'il est éligible pour une subvention dans le cadre « des territoires à énergie positive pour une croissance verte ».

## **6 QUESTIONS DIVERSES**

- **panneaux** : un panneau voie sans issue devra être positionné au départ de la rue du Barry du Four, car depuis la réfection de la rue, beaucoup de voitures s'engagent dans cette rue au lieu de descendre la rampe. Il faudra également que la commune fasse l'acquisition d'un panneau stationnement interdit (celui qui est en service sur la place de l'église appartenant à la commune de Marcilhac).
- **Village étoilé** : nous n'avons pas encore de réponse concernant la candidature du village au label « village étoilé ».
- **Site internet** : une réponse positive va être envoyée à la société Fire-Live et un groupe de travail va être constitué pour bâtir ce site internet.
- **Communes nouvelles** : une réunion aura lieu à Saint-Chels le 26 janvier prochain réunissant un groupe de travail sur ce sujet. Il ne s'agit pas de se précipiter, mais il faut réfléchir ensemble à cette perspective.
- **Information débits de boisson** : la réglementation des débits de boisson a été modifiée récemment ; communication en est faite, notamment au comité des Fêtes.
- **Information signalisation/publicité** : communication est faite de la réglementation en vigueur concernant la gestion de l'implantation de la publicité sur le domaine public routier départemental.
- **Information élagage** : communication est faite des tarifs d'élagage avec un lamier : 700€ avec l'aide de 3 personnes pour l'évacuation et 1350€ sans aide.
- **Voeux** : la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 16 janvier à 16h ; galettes et fouaces seront commandées à la boulangerie de Marcilhac. Cidre et jus de fruits seront offerts en boissons. L'équipe municipale est conviée à la préparation de la salle à 15h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00.